

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES  
59199

Séance du 23 février 2023

DEPARTEMENT

NORD

Date : 23/02/2023

Numéro : 2023-012

L'an deux mille vingt trois

et le 23 février

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Jacques SCHNEIDER

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	25

Date de la convocation
17/02/2023

Date d'affichage
17/02/2023

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre SLATKOVIE qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ  
Pasquale CARIDI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Alain BLANCHART  
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT  
Virginie VAN VOOREN qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAK  
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD  
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI

Absent Excusé :

Laurent SIGUOIRT

Absente :

Sandrine DUMONT

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 27/02/2023

et publication,

du 27/02/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet  
Le 07/06/2023

**Objet : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

**VU** le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

**VU** la délibération n° 2020-013 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire pour certaines fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

- **Décision DD2023-001 en date du 31 janvier 2023 :**

**Demande de subvention - Conseil Départemental du Nord – Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) - Equipement d'un chemin de randonnée : sentier entre Terres et Eaux**

La commune de Hergnies décide de solliciter le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du PDIPR pour la fourniture et pose de deux passerelles en réhabilitation de celles existantes pour le sentier "Terre et Eaux"

➔ **Fourniture et pose de deux passerelles**

Montant des travaux : 24 930 € HT (29 916 € TTC)

Subvention sollicitée : 19 944 € (80 % du coût HT des travaux).

Il est précisé que les crédits, tant en dépense qu'en recette, seront prévus au budget primitif 2023.

• **Décision DD2023-002 en date du 06 février 2023 :**

**Demande de subvention DETR 2023 - travaux de mise aux normes de sécurité, de rénovation thermique et participant à la transition écologique dans les bâtiments communaux**

La commune de Hergnies décide de solliciter les services de l'État pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour le projet suivant :

➔ **travaux de mise aux normes de sécurité, de rénovation thermique et participant à la transition écologique dans les bâtiments communaux dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Sur le HT
École No A Houx : travaux de réfection de toiture (3ème et dernière phase, 2 pans et 336m2)	52 475,70 €	DETR 2023 sollicitée (45 % du coût HT)	87 439,41 €
École Dewasmes, côté Salengro : changement des fenêtres côté cour (2ème et dernière partie)	36 571,30 €	Part restant à la charge de la commune	106 870,38 €
École Dewasmes, côté Salengro : raccordement à l'assainissement collectif des WC de cette partie de l'école	13 000,00 €		
École Dewasmes, côté Salengro : réalisation d'un trottoir en enrobé avec rampe PMR dans l'enceinte de l'école	13 285,00 €		
École Dewasmes, côté Salengro : réalisation d'une zone en enrobé sous préau	4 675,00 €		
Mairie : changement de l'ensemble des menuiseries (portes et fenêtres)	53 756,29 €		
Salle Léo Lagrange : changement des menuiseries côté église	13 526,36 €		
Salle polyvalente : changement de 5 châssis	7 020,14 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>194 309,79 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>194 309,79 €</b>

Il est précisé que les crédits, relatif à ces travaux d'investissements tant en dépense qu'en recette, seront prévus au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal,

– **Prend acte des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER